
Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs

Lycée Bertène Juminer

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE Recteur d'académie,
Chancelier des Universités et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le lycée Bertène Juminer, représenté par Monsieur Jean-Pierre OCTAVIA, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

Carte de la Guyane



Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Lycée Bertène Juminer

Objectif n°3 : Valoriser l'accès à l'enseignement technologique, professionnel et supérieur					
Diagnostic partagé		Axes de progrès			
Points forts : <ul style="list-style-type: none"> Enseignement professionnel : 3 pôles (génie civil, hôtellerie-restauration, services à la personne) avec une large proposition (CAP-BAC pro) Infrastructures professionnelles valorisantes. Lycée polyvalent favorisant les démarches en faveur de la voie professionnelle. Enseignement supérieur : présence d'une filière BTS SP3S et de la cordée de la réussite Sciences Po. 		<ul style="list-style-type: none"> Etoffer l'offre de formation post-bac afin d'accompagner de donner de l'ambition aux lycéens et d'éviter les problèmes de mobilité. Développer la visibilité des filières existantes afin d'augmenter leur attractivité. Renforcer le travail en liaison avec les collèges en vue de l'orientation et vers les lycées en vue du post-bac (accueil). Développer les liens avec les établissements d'enseignement supérieur afin de susciter et de préparer au mieux les poursuites d'études des bacheliers. 			
Points faibles : <ul style="list-style-type: none"> Enseignement supérieur : difficulté à stabiliser une équipe en BTS. Mobilité géographique parfois difficile pour les élèves et les familles. Enseignement professionnel : décrochage encore important dans certaines filières, faute d'appréhension de la réalité par les élèves. Pas de proposition post-bac pour les filières professionnelles au lycée. 					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation Performance			
		2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
<ul style="list-style-type: none"> Développer les mini-stages et la formation/information des professeurs de 3^{ème}. Nouer des partenariats avec les IUT, l'UG, les pôles BTS et les classes prépa afin de programmer des interventions dès la 1^{ère}. Faire intervenir d'anciens élèves, afin de susciter l'ambition chez les lycéens. Renforcer la visibilité et l'attractivité des filières dans les forums (3^{ème}, Tale) Ouverture d'un BTS génie civil et d'une mention complémentaire pâtisserie (2017) 	Actions de promotion des filières pro. au collège	2	2	3	4
	Interventions d'établissements d'ens. supérieur	2	4	5	6
	Actions de promotion des filières post-bac internes	1	2	3	4
	Ouverture de formations post-bac pro.	0	0	0	2

**Article 2 :
Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée**

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement priorisées.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le

Le Recteur
De l'Académie de Guyane
Youssef TOURE



Le Proviseur

Jean-Pierre OCTAVIA



Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Lycée Bertène Juminer

Objectif n°1 : Améliorer les acquisitions des élèves dans la maîtrise du français oral et écrit						
Diagnostic partagé		Axes de progrès				
Points forts : <ul style="list-style-type: none"> Dispositif accompagnement en place Présence (après recrutement) d'un enseignant référent FLS Pôle documentaire ouvert et porteur Internat en développement, notamment l'aide et le soutien scolaire 		<ul style="list-style-type: none"> Détection des difficultés de maîtrise de la langue (diagnostic) Développer le travail sur la maîtrise de la langue au sein et entre les disciplines. 				
Points faibles : <ul style="list-style-type: none"> Recrutement en milieu partiellement allophone Orientations parfois par défaut = élèves en difficulté dans leur filière Personnels insuffisamment formés Absence de structure de soin/diagnostic (orthophonie etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> Développer le travail sur la maîtrise de la langue au travers de dispositifs adaptés. Développer les outils internes (enseignant FLS, numérique etc.) et leur accès. 				
Actions		Evaluation				
		Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance			
	2014		2015	2016	2017	
		2015	2016	2017	2018	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le fléchage par besoin des élèves au sein des dispositifs (accompagnement, aide individualisé) et les dédoublements, en s'appuyant notamment sur l'enseignant FLS. Favoriser le diagnostic initial lors des entretiens d'accueil seconde. Former les enseignants de toutes disciplines au développement de la maîtrise de la langue et à la valorisation des langues locales. Ouvrir des espaces de travail personnel aux élèves, mettre l'accent sur l'aide des AED, tant en journée qu'à l'internat. Etoffer l'offre d'outils numériques et leur usage. 	2 ^{nde} GT	Notes <5 français	7.6%	6%	4.5%	3%
		Notes 5-10 français	47.8%	44%	40%	35%
	2 ^{nde} Bac pro	Notes <5 français	1.6%	1.4%	1.2%	1%
		Notes 5-10 français	34.7%	33%	31%	30%
	2 ^{nde} CAP	Notes <5 français	0.9%	0.5%	0.3%	0%
		Notes 5-10 français	42.1%	38%	34%	30%

Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Lycée Bertène Juminer

Objectif n°2 : Développer l'autonomie et la responsabilité des lycéens – Améliorer le climat scolaire						
Diagnostic partagé		Axes de progrès				
Points forts : <ul style="list-style-type: none"> Equipe CPE renouvelée et dynamique Proposition en plein développement pour les activités internat Etablissement jouissant d'un climat plutôt apaisé. Equipes enseignantes porteuses de projets et mobilisables. 		<ul style="list-style-type: none"> Développer les actions de prévention en faveur des lycéens (harcèlement etc.) Promouvoir et accompagner les projets élèves dans le lycée et au-dehors dans tous les domaines, et notamment celui de la solidarité. Développer la réflexion autour du développement durable comme axe de responsabilisation des élèves. 				
Points faibles : <ul style="list-style-type: none"> Encore peu de dynamisme de la maison des lycéens. Un établissement avec une large majorité d'externes (97.43%). Recrudescence des graffitis dans les points peu surveillés. Formation délégués encore insuffisante. Trop peu d'actions en faveur du développement durable. 						
Actions		Evaluation				
		Indicateurs retenus (Taux de...)	Performance			
	2014		2015	2016	2017	
		2015	2016	2017	2018	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les formations EMS contre le harcèlement et le cyberharcèlement. Associer la MDL lors de la planification d'actions CESC. Renforcer/encourager l'autonomie et les propositions des lycéens pour le pôle cafeteria et lors d'actions solidaires. Inscrire les élèves dans la démarche de labellisation Eco-lycée. Former les délégués en tant qu'éco-délégués. Sensibiliser les élèves sur la lutte anti graffitis et affiner les zonages et temps de surveillance. 	Actions de formation des élèves : climat scolaire		1	2	3	4
	Actions de formation des délégués/écodélégués		1	3	4	5
	Nombre de projets élèves (MDL, Internat...)		2	3	4	6
	Nombre de zones avec dégradées par graffitis		7	8	4	0